

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-1-3

Séance du vendredi 26 septembre 2008

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FEDERATION HAUT-RHINOISE DES COOPERATIVES AGRICOLES ET DES CUMA

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 1.000 € à la Fédération haut-rhinoise des coopératives agricoles et des cuma pour l'organisation d'une étape du « Rallye Vignes » national le 12 août 2008 à COLMAR.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J018 - chapitre 65 - nature 6574 - fonction 021 - enveloppe 1215.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions